



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 juin 2018

BIO-UV GROUP LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH PARIS

- Offre au public d'un montant de 10,0 M€¹ pouvant être porté à 13,2 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation
- Engagements de souscription à hauteur de 2,6 M€
- Fourchette indicative de prix applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global : entre 3,84€ et 5,00€ par action
- Période de souscription : du 25 juin 2018 au 4 juillet 2018 inclus pour l'offre à prix ouvert (OPO) et jusqu'au 5 juillet 2018 à 12h00 pour le Placement Global selon le calendrier indicatif
- Eligibilité au PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante

BIO-UV Group, spécialiste des systèmes de désinfection de l'eau par ultra-violets (UV-C), annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth à Paris (Code ISIN : FR0013345493/ Mnémonique : ALTUV).

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé, le 22 juin 2018, le visa numéro 18-255 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions BIO-UV Group.

Principales caractéristiques de l'offre

Fourchette indicative du prix comprise entre 3,84 € et 5,00 € par action

Structure :

- Une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert (OPO), principalement destinées aux personnes physiques, et
- Un placement global en France et hors de France, principalement destiné aux investisseurs institutionnels.

Taille initiale de l'offre : 2 262 444 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 10,0 M€ sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 4,42€.

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, soit 4,42€



Clause d'extension : en fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15%, soit un nombre maximum de 339 366 actions nouvelles.

Option de surallocation : la Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre une option de surallocation portant sur un maximum de 15% des actions nouvelles après exercice éventuel de la clause d'extension, soit un nombre maximum de 390 271 actions nouvelles. Cette option de surallocation sera exerçable par Gilbert Dupont agissant en son nom et pour son compte du 5 juillet au 3 août 2018.

Engagements de souscription d'un montant total de 2,6 M€, de la part des actionnaires historiques et managers (M. Benoit Gillmann, M. Laurent-Emmanuel Migeon, SCR Banque Populaire, Soridec, Atalaya/ ACE Management) et d'investisseurs institutionnels (IM Hotel, Friedland et Ostrum Asset Management).

Date de clôture de l'offre : 4 juillet 2018, pour l'OPO, à 18 heures pour les souscriptions au guichet et à 20h00 pour les souscriptions par internet et le 5 juillet 2018 à 12 heures pour le Placement Global.

Fixation du prix de l'offre prévue le 5 juillet 2018 et début des négociations sur le marché Euronext Growth le 10 juillet 2018.

BIO-UV Group : la réponse technologique et industrielle aux grands défis mondiaux du traitement de l'eau

Pénurie d'eau potable, impacts environnementaux des rejets d'eaux usées, inquiétude croissante sur l'utilisation des produits chlorés, contamination des mers et des océans : le traitement de l'eau est aujourd'hui plus que jamais une priorité absolue à l'échelle de la planète.

Pour répondre à cet enjeu mondial, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise, depuis près de 20 ans, des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV-C) qui combinent performances, compétitivité et exigences environnementales.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MARCHES DU GROUPE

Les ultraviolets (UV-C) : la technologie montante sur un marché de 7,7 milliards de dollars en 2016²

Ces bénéfices reposent sur l'expertise de pointe acquise par le Groupe dans le traitement de l'eau par ultraviolets (UV-C). Face aux autres modes de désinfection de l'eau comme l'ozonation ou la chloration, la technologie UV-C permet une désinfection sans produits chimiques et sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides, tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents en un temps de contact rapide, pour un coût modéré.

Forts de ces atouts décisifs, les technologies UV-C représentent déjà environ 1,5 milliard de dollars sur un marché total de la désinfection de l'eau de 7,7 milliards de dollars en 2016². Cette dynamique s'inscrit dans la durée avec une croissance annuelle moyenne pour les UV-C de plus de 6% attendue pour la période 2016-2020³.

² GWI Global Water Market 2017

³ Analyse Amane Advisors sur la base de GWI Global Water report 2017, Freedonia, Frost & Sullivan

Des marchés historiques diversifiés, solides moteurs de croissance et de rentabilité

Depuis sa création en 2000, le Groupe a développé une gamme d'équipements étendue lui permettant d'adresser des marchés diversifiés.

Sur le marché Récréatif, le Groupe est leader en France et en Europe sur le traitement de l'eau des piscines résidentielles par UV ainsi que sur le marché public et semi-public de la déchloramination en bassins collectifs (suppression des effets secondaires du chlore et des impacts sur la santé des personnels et des baigneurs).

Au fil des années, le Groupe a étendu son champ d'intervention aux marchés Municipaux et Industriels en développant des gammes spécifiques pour des applications tels que : la potabilisation, le traitement des effluents, la réutilisation des eaux usées (REUSE), les eaux de process, l'aquaculture, etc.

Sur tous ces marchés, le Groupe bénéficie de catalyseurs de croissance solides : durcissement des cadres réglementaires, réduction de l'usage de produits chlorés, demande croissante, ouverture plus grande dans les zones prioritaires à fort développement démographique, etc.

Un accélérateur : le marché du traitement des eaux de ballast des navires

Au-delà de sa solide dynamique sur ses marchés historiques, BIO-UV Group est aujourd'hui en pole position pour profiter du décollage du marché du traitement des eaux de ballast des navires.

Les ballasts sont des réservoirs d'eau de grande contenance destinés à être remplis ou vidés d'eau de mer, douce ou saumâtre, selon les ports, afin de gérer la stabilité des navires durant la navigation. Mais ces opérations nuisent à la biodiversité et représentent une menace majeure pour les populations et les écosystèmes en raison du transport d'espèces invasives par voies maritimes.

Afin d'éliminer ces risques, une réglementation stricte a été ratifiée à l'échelle internationale (IMO et USCG⁴) imposant depuis septembre 2017 à tous les bateaux neufs et à compter de septembre 2019 pour tous les bateaux existants (environ 50 000 navires d'après les estimations de la Société), de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast.

Cette nouvelle réglementation change la donne. Alors que ce marché ne représente aujourd'hui qu'environ 3% du marché des équipements de désinfection de l'eau par UV, celui-ci devrait représenter 7,5 milliards d'euros sur la période 2018 -2024, hors ventes de pièces détachées et maintenance⁵.

Positionné très tôt sur ce marché au potentiel considérable, BIO-UV Group a obtenu dès 2013 la certification de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et depuis 2018 celle de l'US Coast-Guard (« USCG ») aux Etats-Unis.

Disposer de cette double certification permet à BIO-UV Group d'assurer aux armateurs que leurs navires pourront naviguer partout dans le monde, y compris aux Etats-Unis. Seules deux autres entreprises au monde disposent à ce jour de cette double certification sur les systèmes UV. Ce nombre reste réduit, à ce jour, à huit entreprises toutes technologies confondues.

Le Groupe dispose ainsi aujourd'hui d'un avantage concurrentiel décisif qui lui a déjà permis d'équiper près d'une centaine de navires dans le monde. L'accélération sur ce marché sera au cœur de sa croissance programmée.

⁴ IMO : International Maritime Organisation – USCG : United States Coast Guard

⁵ Global Water Intelligence, Ballast WaterTreatment 2015

Une agilité, flexibilité, prouvée dans l'innovation Une organisation industrielle dimensionnée pour la croissance

Labellisée Entreprise Innovante par Bpifrance, BIO-UV Group a su faire la différence grâce à une stratégie d'innovation offensive sur de multiples applications dans son cœur de métier : la désinfection de l'eau par UV.C en utilisant tous les types de lampes UV.C (moyenne pression, basse pression et basse pression à amalgame).

Au cours des dernières années les efforts se sont principalement focalisés sur le développement des systèmes de traitement des eaux de ballasts des navires avec sa marque BIOSEA. Depuis 2011, 10 M€ ont ainsi été consacrés à la R&D et aux certifications pour préparer le déploiement sur ce marché nouveau et réglementé.

Au quotidien, le Groupe s'appuie sur une équipe fidèle et performante de 61 collaborateurs, dont un bureau d'études de 10 ingénieurs, afin de répondre et de servir au plus près les exigences des clients sur chaque marché adressé en fonction des spécificités et des nécessités de chaque application. Cette agilité prouvée dans la conception des équipements est un atout décisif.

Sur le terrain industriel, le Groupe est également en ordre de marche avec un siège de 5130 m² dont 4 300 m² de surface de production dont il a su anticiper le besoin depuis 2013 et qui couvre les besoins liés à la croissance programmée future.

1 400 clients actifs, environ 50% du chiffre d'affaires à l'International, un rayonnement dans 65 pays

BIO-UV Group est aujourd'hui reconnu par les acteurs de premier plan du traitement de l'eau à l'échelle internationale. Avec 1 400 clients actifs dans le monde, BIO-UV Group a su conquérir et fidéliser une clientèle diversifiée sur les marchés adressés.

Sur ses marchés historiques, BIO-UV Group dispose de références de premier plan tels que Veolia ou Suez sur le marché Municipal et Industriel, ou des groupes hôteliers internationaux tels que Hyatt ou Sofitel sur le marché Récréatif. Sur ces marchés, le Groupe bénéficie d'un réseau d'agents et de prescripteurs établis assurant un rayonnement commercial dans plus de 65 pays. Grâce à cette couverture mondiale, l'International a contribué à hauteur d'environ 50% à l'activité totale en 2017.

Sur le marché des eaux de ballasts, les initiatives ont été multipliées au cours des derniers mois afin de bâtir un réseau mondial de clients donneurs d'ordre et de prescripteurs clés. Dans cette perspective, les plus grands armateurs mondiaux déjà clients du Groupe (tels que MAERSK Lines, CMA CGM, MSC Croisière, Royal Caribbean Croisière Lines, Louis Dreyfus Armateur, ...) constituent des cibles prioritaires et plusieurs contrats sont actuellement en discussion portant sur les flottes existantes et les futurs navires. Les référencements auprès des principaux chantiers navals en Europe (STX St Nazaire, Piriou en France...) et en Asie (Hyundai Heavy Indus (HHI) en Corée...) ont également été engagés.

Enfin, ses partenaires « engineering conseils » tels que Damen Green, Venteville (groupe Radio-Hollande) qui travaillent sur les études de faisabilité et d'intégration de systèmes pour les navires existants, permettent d'offrir un service de qualité sur un maillage mondial à l'ensemble de ses clients armateurs.

Des performances financières qui combinent croissance, récurrence et rentabilité

Tous ces atouts s'inscrivent déjà dans les performances financières du Groupe.

La Société a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 10,2 M€, en croissance de 6% par rapport à 2016⁶, pour un résultat d'exploitation de 4% et un résultat net proche de l'équilibre en 2017, le Groupe réalisant en 2017 environ 70% de son chiffre d'affaires sur ses activités historiques et 30% sur le segment des eaux de ballast.

Entre 2013 et 2017, BIO-UV Group a réalisé une croissance annuelle moyenne de 11,9 %⁷.

Cette réalisation s'appuie sur un modèle vertueux combinant chaque année de nouvelles commandes sur les clients historiques et la conquête de nouvelles références. Le modèle de revenus bénéficie également d'une récurrence importante liée à la vente de pièces détachées et consommables sur le parc installé. Cette part de business représentait en moyenne 25% du chiffre d'affaires global sur la période 2013-2017.

Cette progression soutenue de l'activité s'accompagne d'une solide rentabilité opérationnelle. En 2017, l'EBITDA⁸ ressortait à 1,1 M€ pour un chiffre d'affaires de 10,2 M€, soit une marge EBITDA de 11,1%. Le résultat d'exploitation à 406 K€, intègre les investissements importants réalisés pour accompagner le déploiement mondial sur le marché des eaux ballasts. Cette activité stratégique ne représentait encore que 30 % du chiffre d'affaires total sur le dernier exercice. Sa montée en puissance constituera un solide accélérateur de croissance pour l'ensemble du Groupe.

PERSPECTIVES D'AVENIR ET OBJECTIFS

Une ambition forte : quadrupler en 5 ans

BIO-UV Group a pour ambition de figurer dans le top 5 des fabricants mondiaux de systèmes de désinfection des eaux par UV.

Dans cette perspective, une première étape a été fixée avec l'objectif de réaliser dès 2022 un chiffre d'affaires d'environ 40 M€. La réalisation de cette ambition s'accompagnera d'une solide dynamique d'appréciation de la rentabilité avec pour cible une marge d'exploitation supérieure à 10% sur le même horizon.

Pour réussir, BIO-UV Group compte mener une stratégie offensive tant sur ses marchés historiques que sur son marché en décollage du traitement des eaux de ballast.

Sur ses marchés moteurs historiques, le Groupe entend enrichir sa gamme, notamment pour la potabilisation à haut débit, pour la REUSE (réutilisation des eaux usées) et pour l'aquaculture. Cette extension de l'offre pourra être assurée par des développements internes et/ou d'éventuelles opérations de croissance externe ciblées apportant des complémentarités technologiques et marchés. Le Groupe visera particulièrement des zones géographiques clés comme l'Asie ou le Moyen-Orient notamment où les moyens commerciaux et marketing seront significativement accrus

Sur le marché accélérateur des eaux de ballasts, la phase d'investissements technologiques importante ayant été achevée et financée, la priorité ira au renforcement des efforts commerciaux et marketing déjà programmés, pour une prise de parts de marché rapide. Dans cette perspective, la signature de partenariats stratégiques avec les chantiers navals et de contrats cadres avec les grands armateurs seront des actions clés. 150 M€ de chiffre d'affaires sont ciblés sur le traitement des eaux de ballasts sur la période 2018 à 2024

⁶ Chiffres 2016 retraités de la vente de Delta UV

⁷ Calculé sur la base du chiffre d'affaires combiné des sociétés BIO-UV et BIOFIN pour les exercices 2013,2014 et 2015, et du chiffre d'affaires consolidé pour les exercices 2016 et 2017.

⁸ EBITDA : Résultat d'exploitation – dotation aux amortissements et aux provisions

Enfin, afin de répondre à la croissance future des ventes et la montée en puissance de l'outil industriel, le Groupe prévoit déjà l'installation d'un site de montage en Asie, qui pourra également servir de base commerciale et de SAV sur cette zone à toutes les activités de l'entreprise.

L'Introduction en Bourse sur Euronext Growth Paris constitue une composante importante et stratégique dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

Un carnet de commandes déjà sécurisé de 7,1 M€

La Société dispose d'un carnet de commandes⁹ de 7,1 M€ au 8 juin 2018 (dont 6,3 M€ de commandes livrables sur 2018 et 2019) se composant de 5,5 M€ de commandes sur le segment du traitement des eaux de ballast, donnant ainsi d'ores et déjà à la Société de la visibilité sur les prochains exercices.

Benoit Gillmann, Président-directeur général et fondateur de BIO-UV Group, commente le projet d'introduction en Bourse : *« Nous sommes aujourd'hui à un moment clé dans l'histoire de notre Groupe. Jamais la demande n'a été aussi forte sur nos marchés historiques moteurs et nous profitons aujourd'hui pleinement de notre politique forte d'innovation et de la reconnaissance que nous avons acquise au fil des années à travers le monde.*

Sur l'application du traitement des eaux de ballasts, nous avons été pionniers en investissant très tôt sur ce marché prometteur et réglementé. Ces efforts sont déjà récompensés et nous préparent à une accélération de la croissance.

Fort de l'enthousiasme, du talent et de la fidélité de nos équipes (61 collaborateurs à ce jour) et du soutien de nos actionnaires de référence (Soridec, Naxicap et ACE Management), nous sommes aujourd'hui prêts à changer de dimension. Le succès de notre introduction en Bourse serait un atout supplémentaire clé pour réussir et amplifier notre dynamique. Elle marquerait également l'entrée de la première « WaterTech » sur Euronext Growth. C'est un signal fort alors que les enjeux mondiaux liés à l'eau n'ont jamais été aussi puissants et vitaux. »

Eligibilité de l'offre au dispositif PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante

BIO-UV Group annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions BIO-UV Group peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique¹⁰.

BIO-UV Group est par ailleurs qualifiée Entreprise innovante par Bpifrance.

⁹ Le carnet de commandes se compose des commandes signées ainsi que des accords commerciaux signés devant être complétés d'un cahier des charges technique en cours de finalisation

¹⁰ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Partenaires de l'opération



Listing Sponsor, Chef de File et Teneur de Livre



Conseil de la Société



Conseil juridique de l'Opération



Communication financière



Commissaire aux Comptes

**Retrouvez toute l'information
sur le projet d'Introduction en Bourse de BIO-UV Group sur
<http://investir.bio-uv.com>**

Contacts :

BIO-UV Group
+33 (0)4 99 13 39 11
invest@bio-uv.com

ACTIFIN, communication financière
Alexandre COMMEROT
+33 (0)1 56 88 11 11
biouv@actifin.fr

ACTIFIN, relations presse financière
Isabelle DRAY
+33 (0)1 56 88 11 29
idray@actifin.fr

MODALITES DE L'OPERATION

Capital social avant l'opération

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 5.187.485 € divisé en 5.187.485 actions de 1€ de valeur nominale.

Caractéristiques de l'action

- Libellé : BIO-UV GROUP
- Code mnémonique : ALTUV
- Code ISIN : FR0013345493
- Marché de Cotation : Euronext Growth Paris
- ICB Classification : 2757 Industrial Machinery
- Eligibilité au PEA-PME et qualification BPI Entreprise innovante¹¹

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 300 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 300 actions) ;
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, en France et hors de France (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon) (le « Placement Global » ou le « PG »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10 % du nombre d'Actions Nouvelles. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert est inférieure à 10 % du nombre d'Actions Nouvelles dans le cadre de l'Offre, le solde des Actions Nouvelles restantes non-allouées dans le calcul de l'Offre à Prix Ouvert sera offert dans le cadre du Placement Global.

Fourchette indicative de prix de l'Offre

Entre 3,84€ et 5,00€ par action offerte. Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).

¹¹ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

Nombre d'actions offertes

Un maximum de 2 262 444 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public. Ce total pourra être augmenté d'un maximum de 339 366 actions supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (soit un total de 2 601 810 actions) et d'un maximum de 390 271 actions supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (soit un total de 2 992 081 actions).

Produit brut de l'Offre

Environ 10,0 M€ pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% (ramené à 6,5 M€ en cas de limitation de l'opération à 75%, calculé sur la base du bas de la fourchette de prix) pouvant être porté à environ 11,5 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 13,2 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 4,42 euros).

Raisons de l'Offre

L'émission des Actions Offertes et l'inscription des Actions BIO-UV Group sur Euronext Growth sont destinées à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour contribuer à son plan de développement lui permettant de remplir son ambition de figurer dans 5 ans dans le top 5 mondial des fabricants de systèmes de désinfection des eaux par ultraviolet.

La Société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles selon la répartition suivante :

- pour environ 15% : capter la croissance du marché du traitement des eaux de ballasts par un renforcement des équipes commerciales ;
- pour environ 20% : enrichir les gammes de produits par des développements internes et par l'obtention des certifications exigées sur ses marchés historiques, notamment sur le marché Récréatif, la REUSE (réutilisation des eaux usées) et l'aquaculture, et accélérer commercialement sur des zones géographiques ciblées, en particulier au Moyen-Orient et en Asie au travers d'un JV ;
- pour environ 15% : accompagner la montée en puissance de l'outil industriel et de production afin de répondre à la croissance future des ventes, notamment par l'installation d'un site de montage en Asie, pouvant également servir de base commerciale sur cette zone ;
- pour environ 50% : saisir des opportunités de croissance externe ciblées apportant des complémentarités technologiques pour maintenir son avance technologique.

Engagement d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter de la date du règlement-livraison des actions nouvelles ;
- Engagement de conservation de l'ensemble des actionnaires : 360 jours à compter de la date du règlement-livraison des actions nouvelles.

Engagements de souscription

D'un montant total de 2,6 M€, de la part des actionnaires historiques et managers (M. Benoit Gillmann, M. Laurent-Emmanuel Migeon, SCR Banque Populaire, Soridec, Atalaya/ACE Management) et d'investisseurs institutionnels (IM Hotel, Friedland et Ostrum Asset Management).

Calendrier indicatif de l'opération

22 juin 2018	Visa de l'AMF sur le prospectus
25 juin 2018	Ouverture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert
4 juillet 2018	Clôture de l'OPO à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
5 juillet 2018	Clôture du PG à 12 heures (heure de Paris) Fixation du prix de l'Offre Diffusion du communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre
9 juillet 2018	Règlement-livraison des actions nouvelles
10 juillet 2018	Début des négociations sur le marché Euronext Growth Paris
3 août 2018	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation et fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités De Souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 juillet 2018 à 18h00 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Gilbert Dupont, Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 5 juillet 2018 à 12h00 (heure de Paris) sauf clôture anticipée.

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 22 juin 2018 sous le numéro 18-255 sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de BIO-UV Group (850 avenue Louis Médard, 34400 Lunel), ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.bio-uv.com).

Facteurs de risques

Tout investissement en actions comporte des risques. L'attention des investisseurs est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » de la Première Partie du Prospectus visé par l'AMF.

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société BIO-UV Group dans un quelconque pays.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société BIO-UV Group ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société BIO-UV Group seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. BIO-UV Group n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par BIO-UV Group d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société BIO-UV Group ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de BIO-UV Group ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par BIO-UV Group. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. BIO-UV Group ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 18-255 en date du 22 juin 2018 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus	Sans objet
Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	<ul style="list-style-type: none">- Dénomination sociale : BIO-UV Group (la « Société » ou « BIO-UV Group ») ;- Nom commercial : « BIO-UV Group ».
B.2	Siège social / Forme juridique /	<ul style="list-style-type: none">- Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 Lunel.- Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

	Droit applicable / Pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.
B.3	Nature des opérations et Principales activités	<p>BIO-UV Group, créée il y a 18 ans par son actuel dirigeant, conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), en réponse à un enjeu majeur que représente le traitement de l'eau partout dans le monde, dont le développement est porté par des problématiques de nature sanitaire, économiques et environnementales.</p> <p>Le Groupe est né en 2000 avec le lancement en France et en Europe du concept BIO-UV de traitement de l'eau automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs).</p> <p>Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process, dit marché Municipal et Industriel qui représente 71% du marché des équipements de désinfection de l'eau par UV.</p> <p>En 2011, le Groupe a lancé le développement d'un système de désinfection des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (« USCG ») en 2018.</p> <p>BIO-UV Group fait partie des trois seules entreprises au monde ayant développé un système de désinfection de l'eau par UV disposant à ce jour de la double certification OMI et USCG, sur un total de huit entreprises disposant de la double certification toutes technologies confondues dans le monde. La différence clé entre l'OMI et l'USCG réside dans la définition de la mesure de l'efficacité du traitement des eaux de ballast. Disposer de la double certification permet à BIO-UV Group d'assurer aux armateurs que leurs navires pourront naviguer partout dans le monde, en particulier aux Etats-Unis et constitue un avantage concurrentiel très fort vis-à-vis de ses concurrents.</p> <p>Entre 2013 et 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 11 M€ sur ce marché des eaux de ballast, représentant selon ses estimations environ 5% de part de marché sur cette période.</p> <p>Ce marché est porté par des exigences règlementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de désinfection de leurs eaux de ballast. Ce marché ne représente aujourd'hui qu'environ 3% du marché des équipements de désinfection de l'eau par UV, mais devrait représenter 7,5 Md\$ de dépenses sur la période 2017-2024¹², hors ventes de pièces détachées et maintenance.</p> <p>En 2017, le Groupe a réalisé environ 30% de son chiffre d'affaires sur ce marché naissant, soit 3,1 M€, dont 51% hors de France.</p> <p>Sur les marchés Récréatif, Industriel et Municipal, BIO-UV Group est connu</p>

¹² Global Water Intelligence, Ballast Water Treatment 2015

		<p>et reconnu comme spécialiste du traitement de l'eau et dispose de gammes de produits larges et adaptées aux besoins des différents marchés adressés.</p> <p>BIO-UV Group dispose de références auprès de nombreux grands acteurs dans le domaine de l'eau tels que Veolia ou Suez sur le marché Municipal et Industriel, ou des groupes hôteliers internationaux tels que Hyatt ou Sofitel sur le marché Récréatif ainsi qu'auprès d'armateurs tels que MAERSK Lines, CMA CGM ou MSC Croisière et chantiers navals tels que STX St Nazaire en France ou Hyundai Heavy Indus (HHI) en Corée sur le marché des eaux de ballast.</p> <p>A ce jour, BIO-UV Group est présent commercialement (en direct ou via ses partenaires) dans 65 pays.</p>
<p>B.4a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>Evolutions récentes depuis le 31 décembre 2017</p> <p>Depuis la fin de l'exercice 2017, la Société a participé à de nombreux salons, et a poursuivi ses efforts de conquête commerciale, ce qui lui a permis d'engranger de nouveaux prospects.</p> <p>La Société dispose d'engagements/carnet de commande ferme de 7,1 M€ au 8 juin 2018 (dont 6,3 M€ de commandes livrables sur 2018 et 2019) se composant de 5,5 M€ de commandes sur le segment du traitement des eaux de ballast.</p> <p>Informations relatives aux marchés du Groupe</p> <p>La Société considère que le marché de la désinfection de l'eau par UV, et en particulier sur le segment des eaux de ballasts, sur lequel elle est présente offre d'importantes perspectives de croissance. La Société ambitionne, par la mise en œuvre de sa stratégie de prendre une place dans le top 5 des fabricants mondiaux de systèmes de désinfection des eaux par UV-C. Pour atteindre cet objectif, la Société entend (i) sur ses marchés historiques enrichir ses gammes de produits, par des développements internes ou éventuellement des opérations de croissance externe ciblées, et accélérer commercialement sur des zones stratégiques telles que Moyen-Orient et Asie, (ii) sur le marché des eaux de ballasts, capter la croissance du marché par un renforcement des équipes commerciales et de nouveaux partenariats ou accords commerciaux majeurs, et (iii) accompagner la montée en puissance de l'outil industriel et de production.</p> <p>Dans cette perspective, le Groupe s'est fixé des objectifs opérationnels et financiers à moyen et long terme.</p> <p>Perspectives d'avenir et objectifs de la Société</p> <p>Les objectifs de la Société, tels que présentés ci-après, ne constituent pas des données prévisionnelles résultant d'un processus budgétaire, mais de simples objectifs résultant des choix stratégiques, du plan de développement de la Société et d'études sectorielles portant sur l'industrie dans laquelle la Société évolue.</p>

Ces objectifs sont fondés sur des données et des hypothèses considérées, à la Date du Prospectus, comme raisonnables par la Société. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées, notamment, à l'environnement réglementaire, économique, financier, concurrentiel, comptable ou fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont la Société n'aurait pas connaissance à la Date du Prospectus. En outre, la survenance de certains risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la Première Partie du Prospectus pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La réalisation des objectifs suppose également le succès de la stratégie de la Société, qui elle-même peut être affectée par la survenance de ces mêmes risques. La Société ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs décrits dans la Première Partie du Prospectus.

Objectifs 2022 de la Société

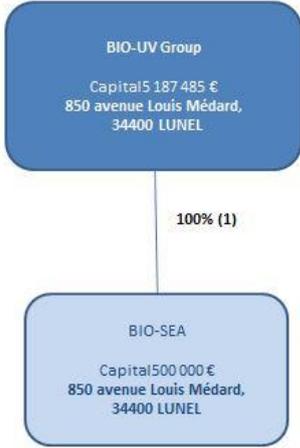
Afin d'estimer ses objectifs à moyen terme, la Société s'est basée sur des études sectorielles à partir desquelles elle a déduit des objectifs opérationnels et financiers. Sur la base de ces études, la Société se fixe comme objectifs à horizon 2022 :

- un chiffre d'affaires consolidé d'environ 40 M€,
 - o dont environ 60% réalisé sur le segment des eaux de ballasts, correspondant à une croissance annuelle moyenne d'environ 40% sur ce segment, sur un marché cumulé estimé à 7,5 Md€ pour les équipements UV d'ici à 2024¹³, contre environ seulement 220 M€ pour la période 2013-2017 d'après les estimations de la Société ;
 - o et environ 40% sur ses marchés historiques, correspondant à une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 25 à 30% par an à comparer à une croissance du chiffre d'affaires réalisé de 22% en 2017 sur les marchés historiques, sur un marché ayant connu une croissance de 10% en 2017 et qui devrait connaître une croissance annuelle moyenne de 6% par an entre 2017 et 2020.
- un résultat d'exploitation supérieur à 10%, compte tenu du mix produit attendu, d'un niveau de rentabilité stable sur les marchés historiques et de l'amélioration de la rentabilité sur le segment des eaux de ballast générée par la montée en puissance des volumes de ventes sur ce segment.

Objectifs à long terme

Au 31 décembre 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires cumulé sur le segment des eaux de ballast de 11 M€, qui représente environ 5% des ventes cumulées sur ce marché. La Société estime que son positionnement et ses avantages concurrentiels devraient lui permettre

¹³ Source Global Water Intelligence, Balla

		<p>de capter, entre 2018 et 2024, un total de 150 M€ de chiffre d'affaires cumulé sur le segment des eaux de ballasts, qui, rapportés au marché estimé sur cette période de 7,5 Md€, représentent une part de marché de 2%.</p> <p>Compte tenu des perspectives de croissance des marchés historiques du Groupe, celui-ci se fixe pour objectif de prendre une place dans le top 5 des fabricants mondiaux de systèmes de désinfection des eaux par UV-C.</p>
<p>B.5</p>	<p>Description du Groupe</p>	<p>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société détient à 100% une filiale, BIO-SEA. BIO-SEA est une société par actions simplifiée à associé unique, créée par la Société en décembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 500.000 € et son capital est entièrement détenu par BIO-UV Group. Son siège social est situé 850, avenue Louis Médard, 34400 LUNEL (34). Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 431 616 234.</p> <div data-bbox="815 891 1115 1339" style="text-align: center;">  <pre> graph TD A["BIO-UV Group Capital 5 187 485 € 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL"] --- 100% (1) B["BIO-SEA Capital 500 000 € 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL"] </pre> </div> <p><small>(1) Pourcentage de détention en capital et en droit de vote</small></p>
<p>B.6</p>	<p>Principaux actionnaires</p>	<p>Actionariat</p> <p>A la date de visa sur le présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 5.187.485 euros divisé en 5.187.485 actions de 1 euro de nominal chacune, entièrement libérées.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente la répartition en action et en droit de vote de l'actionariat de la Société à la date de l'inscription aux négociations des actions de la Société, et la répartition en action et en droit de vote de l'actionariat à la date de l'inscription aux négociations des actions de la Société intégralement dilué en cas d'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs (AGA) :</p>

Actionnaires	Ationnariat non dilué				Ationnariat dilué			
	nb d'actions	% du capital	nb de droits de vote [1]	% des droits de vote	nb d'actions	% du capital	nb de droits de vote	% des droits de vote
EURL BGH (2)	1 941 027	37,42%	3 483 626	37,73%	1 941 027	37,31%	3 483 626	37,67%
Benoît Gillmann	661 863	12,76%	1 323 726	14,34%	661 863	12,72%	1 323 726	14,31%
Sous-total Benoît Gillmann	2 602 890	50,18%	4 807 352	52,07%	2 602 890	50,03%	4 807 352	51,99%
SCR Banque Populaire	725 000	13,98%	1 450 000	15,71%	725 000	13,94%	1 450 000	15,68%
SAS Navicap Rendement 2018	725 000	13,98%	1 450 000	15,71%	725 000	13,94%	1 450 000	15,68%
Navicap	1 450 000	27,95%	2 900 000	31,41%	1 450 000	27,87%	2 900 000	31,36%
SORIDEC	390 564	7,53%	781 128	8,46%	390 564	7,51%	781 128	8,45%
ATALAYA (3)	644 425	12,42%	644 425	6,98%	644 425	12,39%	644 425	6,97%
Sous-total Investisseurs financiers	2 484 989	47,90%	4 325 553	46,85%	2 484 989	47,77%	4 325 553	46,78%
Xavier BAYLE (4)	99 606	1,92%	99 606	1,08%	99 606	1,91%	99 606	1,08%
Xavier DEVAL (5)	0	0,00%	0	0,00%	15 000	0,29%	15 000	0,16%
Sous-total Salariés	99 606	1,92%	99 606	1,08%	114 606	2,20%	114 606	1,24%
Total	5 187 485	100,00%	9 232 511	100,00%	5 202 485	100,00%	9 247 511	100,00%

(1) Intégrant les droits de vote double attribués le jour de l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris des actions de la Société.

(2) société dont le capital est détenu à 100% par Monsieur Benoît GILLMANN, Président Directeur Général de la Société.

(3) ATALAYA est un Fonds Professionnel de Capital Investissement, représenté par sa société de gestion ACE MANAGEMENT. ATALAYA a conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires avec la Société en date du 19 mai 2014 par lequel ATALAYA a souscrit à 586.315 Obligations Convertibles en Actions (OCA), d'une valeur nominale de 2,55 € chacune. ATALAYA est devenu actionnaire de la Société à la suite de la conversion de ces OCA en date du 12 mars 2018. Le nombre d'actions nouvelles créées à la suite de la conversion de ces OCA a été de 644.425 actions.

(4) Monsieur Xavier BAYLE et la société EURL BGH ont conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires avec la Société en date du 21 octobre 2010 par lequel Monsieur Xavier BAYLE a souscrit 49.803 Obligations Convertibles en Actions (OCA) et la société EURL BGH 199.214 OCA, d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Ces OCA ont été converties en actions en date du 12 mars 2018. Le nombre d'actions nouvelles créées à la suite de la conversion de ces OCA a été de 498.034 actions réparties comme suit : 99.606 actions au profit de Monsieur Xavier BAYLE et 398.428 actions au profit de la société EURL BGH.

(5) Ces 15.000 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur DEVAL par le Conseil d'administration du 25 avril 2018, faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 25 avril 2018, d'attribuer des actions ordinaires de la Société au profit des mandataires sociaux et du personnel salarié de la Société ou du Groupe.

Le pacte signé entre les principaux actionnaires de la Société le 21 octobre 2010 tel que modifié par avenant en date du 19 février 2014 sera automatiquement résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

B.7

Informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des états financiers consolidés audités en normes françaises pour

**sélectionnées
issues des
comptes
consolidés
audités**

les exercices clos le 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016.

Les entreprises qui sont intégrées dans les comptes consolidés présentés ci-dessous sont : BIOFIN, BIO-UV SAS, BIOSEA et DELTA-UV.

Compte de résultat simplifié

En K€	31/12/2017	31/12/2016 Retraité ¹⁴	31/12/2016
Chiffre d'affaires des activités historiques	7 063	5 810	7 367
Chiffre d'affaires sur le segment Eaux de ballast	3 117	3 813	3 813
Chiffre d'affaires	10 181	9 624	11 181
Autres produits d'exploitation	592	604	517
Résultat d'exploitation	406	(343)	(211)
Résultat financier	(788)	(473)	(484)
Résultat courant avant impôt	(382)	(816)	(695)
Résultat exceptionnel	(44)	2 188	2 461
Résultat groupe	(91)	1 277	1 622

Ventilation de l'EBITDA

En K€	31/12/2017	31/12/2016 retraité*	31/12/2016
Activités historiques	935	481	683
Eaux de ballasts	196	55	55
Total EBITDA	1 131	536	738

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation auquel a été ajouté les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et soustrait les reprises sur amortissements et provisions d'exploitation.

¹⁴ Les données au 31 décembre 2016 sont retraitées en raison de la cession de la filiale DELTA-UV en août 2016.

Bilan simplifié

Actif en KEUR	31/12/2017	31/12/2016
Ecart d'acquisition	2 737	2 850
Capital souscrit non appelé		
Immobilisations incorporelles	6 612	3 964
Immobilisations corporelles	2 938	3 140
Immobilisations financières	88	69
Participations par mise en équivalence		
Actif immobilisé	9 638	7 173
Stocks et en-cours	2 080	2 244
Créances clients et comptes rattachés	751	816
Actifs d'impôts différés	840	750
Autres créances	686	1 052
Valeurs mobilières de placement		1 099
Disponibilités	1 005	1 071
Actif circulant	5 363	7 032
Comptes de régularisation	142	105
Total Actif	17 880	17 160
Passif en KEUR	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres - Part du groupe	6 003	6 094
Intérêts minoritaires	0	45
Fonds non remboursables et assimilés	390	545
Provisions pour risques et charges	213	237
Emprunts et dettes financières	8 419	7 809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 827	1 010
Dettes fiscales et sociales	659	826
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	76	202
Dettes	10 981	9 846
Comptes de régularisation	293	392
Total Passif	17 880	17 160

Tableau de flux de trésorerie simplifié		
En KEUR		
	31/12/2017	31/12/2016
	661	674
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		
	1 987	(677)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		
	(3 563)	3 528
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
	259	(1 199)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Variations de trésorerie	(1 316)	1 652
B.8	Informations pro forma	Sans objet
B.9	Prévision de bénéfice	Sans objet
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Néant.
B.11	Fonds de roulement net	La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net, avant augmentation de capital objet du présent Prospectus, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations	<p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 5.187.485 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées (les « Actions Existantes ») ; et - 2 262 444 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, <ul style="list-style-type: none"> o pouvant être porté à 2 601 810 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles ») ; o et porté à un maximum de 2 992 081 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »).

		<p>A la date de l'inscription aux négociations, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <p>Libellé pour les actions : BIO-UV GROUP</p> <p>Code ISIN : FR0013345493</p> <p>Mnémonique : ALTUV</p> <p>ICB Classification : 2757 Industrial Machinery</p> <p>LEI : 969500GV06OGYU2T9502</p> <p>NAF : 2829B</p> <p>Lieu de cotation : Euronext Growth Paris - compartiment Offre au Public</p>
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions	<p>Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission de 2 262 444 actions pouvant être porté à 2 601 810 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un nombre maximum de 2 992 081 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Valeur nominale par action : 1 euro</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote (dont un droit de vote double pour les actions respectant les conditions statutaires à compter de l'inscription aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth) ; - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation aux bénéfices de la Société ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

C.6	Demande d'inscription à la négociation	<p>L'inscription de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché Euronext Growth Paris, un Système Multilatéral de Négociation Organisé (SMNO) par Euronext Paris S.A.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 5 juillet 2018 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris devrait avoir lieu le 5 juillet 2018. Les négociations devraient débiter au cours de la séance de bourse du 10 juillet 2018.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.</p> <p>En outre, la Société ne prévoit pas d'initier une politique de versement de dividendes à court terme après l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris.</p>
Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'Emetteur ou à son secteur d'activité	<p>Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux fournisseurs, pouvant se traduire par la non-conformité aux réglementations en vigueur des produits du Groupe ou des difficultés à remplacer un fournisseur unique. La Société estime toutefois choisir des fournisseurs sérieux et ne pas avoir beaucoup de fournisseurs uniques. - Risques liés aux sous-traitants, créant une dépendance de la Société aux sous-traitants qui pourrait entraîner des risques supplémentaires tels que la rupture ou le non renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle du Groupe, l'arrêt de la fabrication de certains composants nécessaires à l'activité du Groupe, ou encore une réactivité plus difficile à mettre en place face aux aléas de fabrication ou d'approvisionnement. A la Date du Prospectus, la Société n'a pas systématiquement contractualisé de solutions pour tous ces risques. - Risque de dépendance aux hommes-clefs puisque le succès du Groupe dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris (i) par son dirigeant, Monsieur Benoit GILLMANN, Président Directeur Général, fondateur de la Société et (ii) par le comité de direction, composé de 8 personnes, occupant des postes clés, mais aussi de son personnel technique et scientifique. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités du Groupe à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. - Risques liés au développement et à l'innovation pouvant perturber l'état des commandes, la situation financière et les perspectives du Groupe, si les produits et services proposés par le Groupe venaient à ne plus correspondre aux attentes de ses clients ou être développés par des concurrents du Groupe. Toutefois, par les

		<p>ressources consacrées à la recherche et au développement, le Groupe cherche à améliorer en permanence les produits et services qu'il propose et à anticiper la réaction de ses clients face à ceux-ci.</p> <ul style="list-style-type: none">- Risques liés à la concurrence, pouvant se traduire par la perte de certains marchés et certains clients importants qui choisiraient de travailler avec des concurrents qui disposent de moyens humains, commerciaux et financiers beaucoup plus importants que le Groupe. Toutefois, le Groupe estime avoir des atouts pour faire face à cette concurrence de par sa double certification OMI et USCG.- Risque lié aux évolutions législatives et réglementaires, pouvant engendrer d'importants coûts pour le Groupe et l'obligation de se conformer à ces nouvelles réglementations.- Risque de crédit, pouvant résulter dans de nombreux impayés par les clients du Groupe. Le Groupe estime toutefois exercer une gestion prudente de sa trésorerie disponible et la totalité du portefeuille client du Groupe entre dans l'assiette de la COFACE.- Risque de change pouvant avoir un impact sur les écarts de conversion du Groupe. Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.
--	--	--

<p>D.2</p>	<p>Principaux risques propres aux actions nouvelles</p>	<p>Les risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), et notamment le fait que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse de la Société ; - l'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) entraînera l'annulation de l'Offre ; - la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes à court terme ; - le capital et les droits de vote de la Société pourraient être dilués en cas d'attribution définitive de l'intégralité des AGA. A la Date du Prospectus, 15.000 AGA ont été attribuées à un salarié du Groupe et l'Assemblée générale du 25 avril 2018 a autorisé le Conseil d'administration à émettre un nombre maximum de 260.000 actions gratuites représentant environ 5% du capital social actuel de la Société ; - en cas de nouvel appel au marché par la Société, il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires ; - les actions de la Société n'étant pas admis à la cotation sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas de garanties associés aux marchés réglementés ; et - les investisseurs dont la devise de référence n'est pas l'euro pourraient être exposés à un risque de change dans le cadre de leur investissement dans les actions de la Société.
<p>Section E – Offre</p>		
<p>E.1</p>	<p>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</p>	<p>Produit brut de l'Offre</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 10,0 millions d'euros pouvant être porté à un montant d'environ 11,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 13,2 millions d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 4,42 euros).</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 6,5 millions d'euros, en cas de</p>

		<p>réduction du montant de l'émission à 75 % du montant de l'émission initialement prévue (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 3,84 euros).</p> <p>En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75 % du montant de l'émission initialement prévue. Ainsi, si les trois-quarts de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'Offre serait annulée et les ordres seraient caducs.</p> <p>Produit net de l'Offre</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 8,3 millions d'euros pouvant être porté à un montant d'environ 9,8 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 11,4 millions d'euros en cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 4,42 euros).</p> <p>A titre indicatif, un montant d'environ 5,1 millions d'euros, en cas de réduction du montant de l'émission à 75 % du montant de l'émission initialement prévue (sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 3,84 euros).</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,7 million d'euros, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, à environ 1,8 million d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation et à environ 1,4 million d'euros en cas de réduction du montant de l'émission à 75 % du montant de l'émission initialement prévue.</p>
<p>E.2a</p>	<p>Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</p>	<p>L'émission des actions nouvelles et l'inscription de la totalité des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont destinées à fournir au Groupe des moyens supplémentaires pour contribuer à son plan de développement lui permettant de remplir son ambition de figurer dans 5 ans dans le top 5 mondial des fabricants de systèmes de désinfection des eaux par ultraviolet.</p> <p>Le Produit net estimé de l'Offre à l'occasion du projet d'introduction en bourse, soit 8,3 M€ (sur la base du milieu de fourchette) permettra de doter la Société des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie de croissance.</p> <p>La Société souhaite affecter le Produit net de l'Offre de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - capter la croissance du marché du traitement des eaux de ballasts par un renforcement des équipes commerciales, pour environ 15% de la levée de fonds ; - enrichir les gammes de produits par des développements internes et par l'obtention des certifications exigées sur ses marchés historiques, notamment sur le marché Récréatif, la REUSE (réutilisation des eaux usées) et l'aquaculture, et accélérer commercialement sur des zones géographiques ciblées, en

		<p>particulier au Moyen-Orient et en Asie au travers d'une JV, pour environ 20% de la levée de fonds ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner la montée en puissance de l'outil industriel et de production afin de répondre à la croissance future des ventes, notamment par l'installation d'un site de montage en Asie, pouvant également servir de base commerciale sur cette zone, pour environ 15% de la levée de fonds ; - saisir des opportunités de croissance externe ciblées apportant des complémentarités technologiques pour maintenir son avance technologique, pour environ 50% de la levée de fonds. Aucun engagement ou intention vis-à-vis d'une cible n'a été contractualisé à date du présent Prospectus. <p>En cas de limitation de l'Offre à 75%, le Produit net estimé de l'Offre serait de 5,1 M€ en bas de fourchette. La Société choisirait alors de dédier 20% de la levée de fonds au renforcement des équipes commerciales sur le marché des eaux de ballasts, 30% au développement de produits et au recrutement de commerciaux sur ses marchés historiques, 25% à l'accompagnement de la montée en puissance de l'outil industriel et de production, et 25% aux opérations de croissance externe.</p> <p>En outre, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations industrielles et commerciales avec les acteurs majeurs de l'industrie du traitement de l'eau par ultraviolets.</p>
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l'offre</p>	<p>Nature et nombre des titres dont l'inscription est demandée et des titres offerts</p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des 5.187.485 Actions Existantes ; et - 2 262 444 actions nouvelles, pouvant être porté à un maximum de 2 601 810 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et porté à un maximum de 2 992 081 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. <p>Structure de l'Offre</p> <p>L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »), étant précisé que : <ul style="list-style-type: none"> o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 300 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 300 actions) ; o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être

	<p>entièrement satisfaits ;</p> <ul style="list-style-type: none">- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « Placement Global »). <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'Option de Surallocation.</p> <p>Clause d'Extension</p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'Offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15 %, soit un nombre maximum de 339 366 actions nouvelles (la « Clause d'Extension »).</p> <p>Option de Surallocation</p> <p>La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un nombre maximum de 390 271 actions nouvelles (l'« Option de Surallocation »). Cette Option de Surallocation sera exerçable par Gilbert Dupont agissant en son nom et pour son compte du 5 juillet 2018 au 3 août 2018.</p> <p>Révocation des ordres</p> <p>Les ordres de souscription passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 4 juillet 2018 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 5 juillet 2018 à 12h00 (heure de Paris).</p> <p>Fourchette indicative de prix</p> <p>Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>La fourchette indicative de prix est comprise entre 3,84 et 5,00 euros par action.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette, la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du</p>
--	---

	<p>communiqué de presse susvisé pourront être révoqués pendant au moins deux jours de bourse. Les ordres n'ayant pas fait l'objet d'une révocation pendant cette période seront maintenus.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p>Méthodes de fixation du Prix de l'Offre</p> <p>Le Prix de l'Offre sera fixé le 5 juillet 2018 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.</p> <p>Date de jouissance</p> <p>Jouissance courante.</p> <p>Garantie</p> <p>Néant</p> <p>Calendrier indicatif de l'opération :</p> <p>22 juin 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Visa de l'AMF sur le Prospectus, <p>25 juin 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre,- Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPO,- Ouverture de l'OPO et du Placement Global, <p>4 juillet 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Clôture de l'OPO à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet, <p>5 juillet 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris),- Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension,- Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre,- Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre,- Début de la période de stabilisation éventuelle, <p>9 juillet 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global, <p>10 juillet 2018</p> <ul style="list-style-type: none">- Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris,
--	--

3 août 2018

- Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation,
- Fin de la période de stabilisation éventuelle.

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 juillet 2018 à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 5 juillet 2018 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Listing Sponsor - Chef de File et Teneur de Livre

Gilbert Dupont

Engagements de souscriptions reçus

Monsieur Benoit GILLMANN, Président Directeur Général de la Société s'est engagé à placer un ordre de souscription pour un montant total de 100.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.

Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON, Directeur Général Délégué de la Société s'est engagé à placer un ordre de souscription pour un montant total de 100.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.

La société SCR Banque Populaire s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 200.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.

La société Soridex s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 200.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.

La société Atalaya s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 200.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.

La société IM Hotel s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 200.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.

La société Friedland s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 400.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.

		<p>La société Ostrum AM s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 1.200.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.</p> <p>Ces ordres de souscription en numéraire représentent un montant total de 2 600 000 euros, soit 26% du montant brut de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).</p> <p>Stabilisation</p> <p>Aux termes d'un contrat de direction et de placement à conclure le 5 juillet 2018 entre le Chef de File et Teneur de Livre et la Société, le Chef de File et Teneur de Livre (ou toute entité agissant pour son compte), agissant en qualité d'agent de la stabilisation, en son nom et pour son compte, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, du 5 juillet 2018 au 3 août 2018 (inclus).</p> <p>Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions. Elles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 3 août 2018 (inclus).</p> <p>Contrat de liquidité</p> <p>La Société s'engage à mettre en place ce type de contrat une fois la Société cotée. La Société informera le public des moyens affectés au contrat de liquidité dans le cadre d'un communiqué de presse. La Société procédera également à l'information du public préalablement à la mise en œuvre effective de ce programme de rachat d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF.</p>
<p>E.4</p>	<p>Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission /l'offre</p>	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçus ou pourront recevoir une rémunération.</p>
<p>E.5</p>	<p>Nom de la Société émettrice et conventions de blocage</p>	<p>Nom de la société émettrice : BIO-UV Group</p> <p><u>Engagement d'abstention :</u></p> <p>La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p><u>Engagements de conservation des principaux actionnaires de la Société :</u></p> <p>Les actionnaires fondateurs, à savoir la société BGH et Monsieur Benoit</p>

		<p>GILLMANN se sont engagés, pendant 360 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison des Actions Nouvelles, à conserver 100% de leurs actions détenues au jour de l'introduction en bourse (mais non celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'introduction en bourse ou acquises après l'introduction en bourse), sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Les actionnaires financiers, à savoir les sociétés SCR Banque Populaire, SAS Naxicap Rendement, Soridec et Atalaya se sont engagés, pendant 360 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison des Actions Nouvelles, à conserver 100% de leurs actions détenues au jour de l'introduction en bourse (mais non celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'introduction en bourse ou acquises après l'introduction en bourse), sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Monsieur Xavier BAYLE s'est également engagé pendant 360 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison des Actions Nouvelles, à conserver 100% de ses actions détenues au jour de l'introduction en bourse (mais non celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'introduction en bourse ou acquises après l'introduction en bourse), sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Sont exclues du champ de ces engagements de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société, (c) tout transfert d'actions de la Société, quelles qu'en soient la forme et la nature, s'inscrivant dans le cadre d'une opération de réorganisation patrimoniale personnelle et/ou de transmission familiale, et (d) toutes actions éventuellement prêtées dans le cadre de l'Option de Surallocation.
<p>E.6</p>	<p>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre</p>	<p><i>Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres de la Société</i></p> <p>Sur la base des capitaux propres au 31 mars 2018 et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit en prenant comme hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émission de 1 696 833 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, - l'émission de 2 262 444 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation, - l'émission d'un nombre maximum de 2 601 810 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, avant exercice de l'Option de

	<p>Surallocation,</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émission d'un nombre maximum de 2 992 081 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, et - l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission. 	<p>Quote-part des capitaux propres (en euros)</p>	
		<p>Base non diluée</p>	<p>Base diluée</p>
	Avant émission des Actions Nouvelles	1,49	1,49
	En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	1,86	1,86
	Après émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	2,16	2,16
	Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation	2,25	2,24
	Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	2,34	2,34
	<p><i>Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles</i></p> <p>Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, l'effet dilutif de l'Offre pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit en prenant comme hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émission de 1 696 833 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, - l'émission de 2 262 444 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation, 		

- l'émission d'un nombre maximum de 2 601 810 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, avant exercice de l'Option de Surallocation,
- l'émission d'un nombre maximum de 2 992 081 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation,
- l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission.

	Participation de l'actionnaire en % du capital et des droits de vote	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	1,00%
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	0,75%	0,75%
Après émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,70%	0,69%
Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation	0,67%	0,66%
Après émission des Actions Nouvelles et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,63%	0,63%

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de votes de la Société

Les calculs réalisés pour l'ensemble des tableaux ci-après sont réalisés sur une base pleinement diluée et le point bas de la Fourchette indicative du Prix de l'Offre pour l'hypothèse d'une réalisation de l'Offre à 75% et sur le point médian de la Fourchette indicative du Prix de l'Offre pour les autres hypothèses.

Nom de l'actionnaire	En cas de réalisation de l'Offre à 75 %	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
EURL BGH	1 967 069	28,51%
Benoit GILLMANN	661 863	9,59%
Sous-total Benoit GILLMANN	2 628 932	38,10%
<i>SCR Banque Populaire</i>	777 083	11,26%
<i>SAS Naxicap Rendement 2018</i>	725 000	10,51%
NAXICAP	1 502 083	21,77%
SORIDEC	442 647	6,42%
ATALAYA	696 508	10,10%
Sous-total investisseurs	2 641 239	38,28%
Xavier BAYLE	99 606	1,44%
Xavier DEVAL	15 000	0,22%
Laurent-Emmanuel MIGEON	26 042	0,38%
Sous-total salariés	140 648	2,04%
Public	1 488 500	21,57%
TOTAL	6 899 318	100%

Nom de l'actionnaire	En cas de réalisation de l'Offre à 100 %	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
EURL BGH	1 963 651	26,31%
Benoit GILLMANN	661 863	8,87%
Sous-total Benoit GILLMANN	2 625 514	35,17%
<i>SCR Banque Populaire</i>	770 248	10,32%
<i>SAS Naxicap Rendement 2018</i>	725 000	9,71%
NAXICAP	1 495 248	20,03%
SORIDEC	435 812	5,84%
ATALAYA	689 673	9,24%
Sous-total investisseurs	2 620 733	35,11%
Xavier BAYLE	99 606	1,33%
Xavier DEVAL	15 000	0,20%
Laurent-Emmanuel MIGEON	22 624	0,30%
Sous-total salariés	137 230	1,84%
Public	2 081 452	27,88%
TOTAL	7 464 929	100,00%

Nom de l'actionnaire	En cas de réalisation de l'Offre à 100 % et exercice intégral de la Clause d'Extension	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
EURL BGH	1 963 651	25,16%
Benoit GILLMANN	661 863	8,48%
Sous-total Benoit GILLMANN	2 625 514	33,64%
<i>SCR Banque Populaire</i>	770 248	9,87%
<i>SAS Naxicap Rendement 2018</i>	725 000	9,29%
NAXICAP	1 495 248	19,16%
SORIDEC	435 812	5,58%
ATALAYA	689 673	8,84%
Sous-total investisseurs	2 620 733	33,58%
Xavier BAYLE	99 606	1,28%
Xavier DEVAL	15 000	0,19%
Laurent-Emmanuel MIGEON	22 624	0,29%
Sous-total salariés	137 230	1,76%
Public	2 420 818	31,02%
TOTAL	7 804 295	100,00%

		Nom de l'actionnaire	En cas de réalisation de l'Offre à 100 % et exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation	
			Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
		EURL BGH	1 963 651	23,96%
		Benoit GILLMANN	661 863	8,08%
		Sous-total Benoit GILLMANN	2 625 514	32,04%
		<i>SCR Banque Populaire</i>	770 248	9,40%
		<i>SAS Naxicap Rendement 2018</i>	725 000	8,85%
		NAXICAP	1 495 248	18,25%
		SORIDEC	435 812	5,32%
		ATALAYA	689 673	8,42%
		Sous-total investisseurs	2 620 733	31,98%
		Xavier BAYLE	99 606	1,22%
		Xavier DEVAL	15 000	0,18%
		Laurent-Emmanuel MIGEON	22 624	0,28%
		Sous-total salariés	137 230	1,67%
		Public	2 811 089	34,31%
		TOTAL	8 194 566	100,00%
E.7	Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur	Sans objet.		